

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse se réjouit de cet avis qui dresse un tableau clair sur ces deux addictions qui, il faut bien le dire, sont des drogues. Après plusieurs débats vigoureux, nous avons su pointer et dépasser les stratégies de lobby de secteurs d'activité qui depuis plusieurs années déconstruisent la loi Évin, en collaboration avec certain.es élu.es. Nos politiques publiques doivent être centrées sur un objectif de santé publique et non sur la défense d'intérêts économiques. L'avis montre également l'impact des inégalités sociales sur ces deux addictions, et la difficulté, pour les personnes malades, d'entrer dans un parcours de soin coordonné. Nous le voterons et avons fait le choix de centrer notre déclaration sur l'alcool, car elle est la première cause de mortalité chez les jeunes.

Cet avis évite un écueil, et nous en remercions les rapporteur.es : celui d'une image trop souvent stéréotypée des jeunes quand on évoque les addictions à l'alcool. Nous sommes les premier.ères conscient.es qu'il faut renforcer la prévention à leur égard et notons la nécessité de construire des messages à leur destination avec les organisations de jeunes afin de les rendre plus efficaces. Pour cela, rien de mieux que la prévention passe par les jeunes eux-mêmes avec la prévention par les pairs ; le service sanitaire des étudiant.es en santé peut en être également un outil.

Au-delà de la co-construction avec les jeunes, cette démarche doit s'inscrire dans une démarche « d'aller vers », en multipliant les consultations jeunes consommateurs dans les lieux de vie et de passage des jeunes comme les services universitaires de prévention et de promotion de la santé, les centres de santé universitaires, les lieux de formation dans la formation, les missions locales par exemple.

Enfin, notre groupe estime qu'il a été difficile d'évoquer sereinement le rôle social de l'alcool et sa représentation dans notre société. Les soirées open bar ne sont pas que l'affaire des jeunes. Elles sont aussi présentes sur nos lieux de travail, d'engagement et dans nos structures militantes.

Elles ont un impact à la fois sur les personnes malades mais aussi sur des personnes qui pourraient être victimes de ces fléaux. Ainsi, ne faudrait-il pas, comme nous l'avons amené en section et comme c'est déjà le cas pour les soirées étudiantes, renforcer la réglementation sur ce point ?

Nous espérons que les préconisations de cet avis puissent être utiles aux pouvoirs publics, même si, une nouvelle fois, nous regrettons que celui-ci arrive alors même que le plan gouvernemental a été annoncé hier.

Le groupe a voté cet avis